

<https://www.snetap-fsu.fr/Declaration-liminaire-FSU-au-Comite-Technique-Ministeriel-du-08-juin-2021.html>



Déclaration liminaire FSU au Comité Technique Ministériel du 08 juin 2021

- Nos Actions - Le SNETAP dans les instances - Comité technique ministériel (CTM) -



Date de mise en ligne : mardi 8 juin 2021

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Madame la Secrétaire Générale,

Cette fin d'année est toujours extrêmement perturbée. Ni notre gouvernement, ni notre ministère ne semblent pourtant **prendre la mesure des enjeux** auxquels nous devons faire face **aux niveaux climatique et agroécologique**, ni moins encore au niveau de l'adaptation des moyens nécessaires pour faire face à ces enjeux, ni moins encore et de façon plus circonstancielle, tenir compte de l'état des personnels, des élèves et des conditions d'examens. Et si le personnel ne réagit certainement pas à la mesure des attaques et incohérences auxquelles il doit faire face, par manque de reconnaissance et par manque de moyens, ne nous y trompons pas, cela est à mettre davantage sur le compte de l'épuisement que de l'assentiment. **Beaucoup de nos collègues, font montre par ailleurs d'une colère sourde et rentrée.**

D'autre part, une fois de plus nous ne pouvons que déplorer **l'absence de saisine du CHSCTM** sur la reprise du travail dans le cadre du déconfinement alors qu'il s'agit bien d'une compétence centrale de cette instance... pas encore fusionnée avec le [CTM](#) n'en déplaise !

Pour ce qui concerne plus particulièrement **les personnels de l'enseignement supérieur agricole**, le retrait du point à l'ordre du jour ne va pas non plus dans le bon sens. En effet, même si les primes ne sont pas la bonne réponse à la chute du pouvoir d'achat, c'est la seule qui est proposée par le ministère et à défaut d'une solution satisfaisante, il est nécessaire de rehausser la rémunération des enseignant-es et notamment en début de carrière pour attirer des jeunes ingénieurs et vétérinaires dans nos métiers ainsi que des professeurs agrégés et certifiés (PRAG et PRCE) dans l'[ESA](#) et ne pas les faire fuir au bout de quelques années.

Plus précisément concernant les deux arrêtés du MESRI, nous constatons que les décrets et arrêtés sur lesquels ils s'appuient n'existent pas au MAA. Quels sont donc les véhicules juridiques envisagés ? Pour le recul du calendrier, même si la date d'application sera au 1er janvier 2021, rappelons que le texte a été publié déjà depuis près de 4 mois au MESRI (26 février 2021) et encore une fois le MAA est en retard et ce retard devient la règle ! C'est un sujet d'autant plus sensible au regard des retards accumulés en 2020 et début 2021 concernant ces primes pour les [EC](#) du MAA.

De façon plus fondamentale en ce que nous touchons le coeur de nos métiers et donc pour ce qui concerne **les examens dans l'EAP**, les aménagements de programmes, d'épreuves, la prise en compte de la fatigue des personnels comme des élèves, du contexte sanitaire toujours instable, n'ont pas été à la hauteur de la crise que nous traversons, laissant les personnels comme les élèves au pied du mur. Ainsi, le SNETAP-[FSU](#), qui a reçu le soutien de la [FCPE](#), de la [FIDL](#) et de l'[UNL](#), a été tenu d'appeler à un boycott des examens afin que le contrôle continu, en dépit de nos mandats historiques, soit l'option retenue pour les examens de 2021.

L'histoire dira si notre mobilisation ou les conditions d'examens maintenues mais au bord de la rupture auront raison de ces injustices.

Malheureusement les **perspectives de rentrée** ne sont pas plus réjouissantes et ce n'est pas **l'ouverture d'HECTAR** qui viendra renforcer l'EAP... Bien au contraire ! Avec un maintien de la trajectoire à - 300 [ETP](#) entre 2019 et 2022, l'enseignement agricole en est à un tel point de déliquescence que pour financer la mise en sécurité des enseignements professionnels, il faut aller puiser dans de la [DGH](#) optionnelle pourtant déjà notoirement insuffisante pour prendre en charge une offre minimum d'enseignement facultatif sur l'ensemble du territoire national ! Évidemment, on comprendra alors que la place est libre pour ce type de nouvelles écoles, pensé par de nouveaux philanthropes en mal de *green-washing* sur les schémas d'écoles privées mais gratuites datant pourtant du XIXème siècle. La France d'après sans doute !